



Commune d'Abriès-Ristolas



Réunion du Conseil Municipal Séance du 04 février 2019 Compte-Rendu des débats

L'an deux mille dix-neuf, le 04 février à 18h30, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle Abriès-Ristolas.

Date de convocation : 30 janvier 2019

Étaient présents : Christian LAURENS, Christian ANDRES, Olivier BACQUART, Jacques BONNARDEL, Florent BUES, Vanessa DEVELAY, Cristel FRANCESCHI, Martine GROPELLIER, Marie-José NOUHAUD, Nicolas TENOUX, Robert BOURCIER, Séverine BUES, Magali GARNIER.

Étaient absents excusés :

Emmanuel Miegge : pouvoir à Magali Garnier
Philippe Di Marco : pouvoir à Jacques Bonnardel.
Francis Pin : pouvoir à Christian Andres.
Eric Duchenne : pouvoir à Nicolas Tenoux

Secrétaire de séance : Séverine BUES.

Compte rendu des débats du Conseil Municipal du 21 janvier 2019 : Approuvé à l'unanimité.

Ajout et retrait de points à l'ordre du jour :

Ajouts proposés : Acompte sur subvention 2019 pour les associations Musi'Queyras et Anim'Abriès-Ristolas, et conventionnement avec la Médecine du Travail pour les visites médicales du personnel.
Ajouts approuvés à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1. RIFSEEP : Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel :

Compte tenu de l'avis favorable du Centre de Gestion (CDG 05) sur les modalités du RIFSEEP définies par la Commune, le Maire propose que ce régime indemnitare, composé d'une part obligatoire et d'une part facultative, soit appliqué à partir du mois de février 2019 au personnel de la Commune Nouvelle Abriès-Ristolas.

Vote : 17 voix pour (unanimité)

2. Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du Budget 2019 :

Le Maire propose, dans l'attente du Budget 2019 qui sera examiné début avril 2019, d'ouvrir trois crédits d'investissement comme suit :

- Matériel informatique : Logiciels officiels : 7505.76 € (JVS MAIRISTEM)
- Matériel informatique : Ordinateurs et logiciels réseau : 2208.00 € (KEL INFORMATIQUE).
- Bibliothèque (poêle granulés) : 3778.80 € (CHEMINEE PRO)

Vote : 17 voix pour (unanimité)

3. Modification de la Délibération du 21 janvier 2019 portant désignation des Délégués représentant la Commune auprès du Parc Naturel Régional du Queyras



Commune d'Abriès-Ristolas



Les statuts du Syndicat Mixte stipulent que la Commune Nouvelle conserve quatre délégués (correspondants à 2 délégués par commune historique) alors que la délibération prise lors du Conseil Municipal du 21 janvier n'avait désigné que deux délégués.

Le Maire propose de désigner deux autres Délégués : Robert Bourcier (Abriès) et Sèverine Bués (Ristolas) en complément de Jacques Bonnardel (Abriès) et Marie-Josée Nouhaud (Ristolas).

Vote : 17 voix pour (unanimité)

4. Composition de la Commission d'Appel d'Offres et des Marchés

La Commission d'Appel d'Offres et des Marchés doit comporter, outre le Maire en tant que président, trois titulaires et trois suppléants :

Après appel à candidature, le Maire propose les conseillers dont les noms suivent :

Titulaires : Christian Andrès, Emmanuel Miegge, Nicolas Tenoux.

Suppléants : Florent Buès, Robert Bourcier, Vanessa Develay.

Vote : 17 voix pour (unanimité).

5. Composition de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs) :

Le Maire rappelle que chaque commune doit instituer une CCID, composée du Maire ou de son adjoint délégué, et de six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants Cette loi est applicable à la Commune Nouvelle Abriès-Ristolas (commune de moins de 2000 habitants) et cela pour la durée restante du mandat du conseil municipal.

Les six commissaires titulaires et les six commissaires suppléants sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur la base d'une liste de contribuables, en nombre double, soit 24 contribuables, dressée par le Conseil Municipal.

Tenant compte des contribuables ayant siégé ou ayant donné leur accord pour siéger dans les CCID des communes historiques, des contribuables ayant quitté la Commune et de la volonté de certains conseillers municipaux de siéger ou de ne plus siéger, la liste suivante est proposée au vote du Conseil Municipal :

Commissaires titulaires : Christian Laurens, Cristel Franceschi, Christian Andrès, Eric Duchenne, Joseph Toye, Maurice Chave, Jacqueline Galfard, Gérard Laurens, Guy Mazeau, Pierre Farouze, Chantal Blais, Dominique Lepas.

Commissaires suppléants : Emmanuel Miegge, Martine Grospellier, Magali Garnier, Robert Bourcier, Olivier Bacquart, Jean-Marie Borel, Anne-Marie Mathiau, Claude Wurteisen, Florent Buès, Eric Goalabre, Michèle Pidello, Hubert Bourcier.

Vote : 17 voix pour (unanimité)

6. Indemnités des Elus :

Lors du Conseil Municipal du 07 janvier 2019, une délibération avait fixé les indemnités de fonction des Maires, Maires Délégués et aux cinq Adjointes dans les conditions prévues par la loi, sur la base d'une population communale inférieure à 500 habitants, avec effet au 08 janvier 2019, soit :

- Maire ou Maire Délégué : 17% de l'indice brut 1022 de la fonction publique
- Adjoint : 6,6 % de l'indice brut 1022 de la fonction publique.

La Commune a été informée par la Préfecture que, l'indice ayant été revalorisé (IB 1027 au lieu de IB 1022) au 1er janvier 2019 par décret du 2017-85 du 26 janvier 2019, une nouvelle délibération devait être prise pour acter cette modification.

Le Maire propose donc la délibération suivante au Conseil Municipal sur les indemnités des élus :

- Maire ou Maire Délégué : 17% de l'indice brut 1027 de la fonction publique
- Adjoint : 6,6 % de l'indice brut 1027 de la fonction publique.

Vote : 17 voix pour (unanimité)



Commune d'Abriès-Ristolas



7. Versement d'un acompte sur subvention 2019 pour les associations Musi'Queyras et Anim'Abriès-Ristolas :

Le Maire expose que les associations Musi'Queyras et Anim'Abriès-Ristolas ont présenté une demande de versement par anticipation d'un acompte sur les subventions 2019 afin de payer respectivement des frais de programmation du festival de juillet 2019 et des frais d'animation de la saison d'hiver, et propose au conseil municipal de voter un versement de :

- Musi'Queyras : 3000 €.
- Anim'Abriès-Ristolas : 5000 €

Vote : 17 voix pour (unanimité)

8. Conventonnement avec la Médecine du Travail :

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer un avenant, à effet au 1^{er} janvier 2019, à la convention avec MEDICOM (CDG 05) pour les visites médicales statutaires du personnel municipal.

Vote : 17 voix pour (unanimité)

9. Questions diverses :

Agenda des réunions de travail et des conseils municipaux :

Sauf cas particulier, les réunions de travail et conseils municipaux sont programmés le lundi à 19h00. Les réunions de travail se dérouleront à Ristolas (salle André Buès) et les Conseils Municipaux à Abriès (Salle des Fêtes ou Salle du Conseil).

Les réunions des commissions sont organisées par l'adjoint en charge de la commission.

Demande de Subvention DETR

Une liste des travaux pouvant bénéficier de subvention DETR (jusqu'à 40% du montant total) est en cours d'établissement : Les travaux suivants font partie de cette liste : plan d'eau Ristolas, route d'accès à la Réserve Naturelle, monument aux morts d'Abriès, piste de fond en rive gauche du Guil à la limite Abriès-Ristolas : il est rappelé que les dossiers doivent être remis pour le 28 février.

Fleurissement des villages :

Actions à mettre en place par la Commission : modalités de fleurissement des villages, commandes au fournisseur, commandes pour les particuliers et intégration avec la Fête de la Fleur.

Navette Abriès - Le Roux :

Suite à la demande de certains habitants du Roux, une navette de 8 places sera rétablie pendant les vacances de février à titre de test (du lundi au vendredi avec deux passages 09h00 et 16h00). Il est rappelé que la Commune ne reçoit aucune subvention pour ce service suite à la suppression de la navette scolaire. Un bilan sera fait dans le cadre du Budget 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00